

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS
EN DATE DU 28 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le **MERCREDI 28 SEPTEMBRE à 20H00**, le Conseil Municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en la **salle des Mariages** sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite de la convocation en date du 22 septembre 2022.

ETAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, LERMYTTE François - Maires-Adjoints, Mmes ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, VANDENBERGUE Séverine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, ALLAN Patricia, BOULIER Amélie, PLANQUELLE Rachel, SUBTIL Vanessa, MM. FACON Jean Noël, COMBE Jacques, CATTEZ François, BOULET Guillaume, AZELART Laurent, MM. RYS Didier, DUBUISSON Frédéric Mmes CROWYN Véronique, CHRETIEN Stéphanie.

MEMBRES AYANT DONNÉ PROCURATION :

- M. HOUSSIN Romuald a donné procuration à M. DISSAUX Jean-Claude.
- M. HERNOUT Serge a donné procuration à Mme WOZNY Florence.
- M. HERMANT Alexandre a donné procuration à Mme ALLOUCHERIE Françoise.

Secrétaire de séance : M. BOULET Michel

Fin de la séance : 20h40

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

Accusé de réception en préfecture
062-216200147-20220928-2022-09-12-DE
Date de télétransmission : 04/10/2022
Date de réception préfecture : 04/10/2022

**OBJET : MARCHÉ DE TRAVAUX BLANC/NOIR SUR LA COMMUNE D'AIRE-SUR-LA-LYS -
AUTORISATION DE SIGNATURE.**

2022-09-N° 12

ETANT DONNE que le marché d'entretien de la voirie (Blanc et Noir) est arrivé à terme et qu'il convient de le reconduire ;

CONSIDERANT, en conséquence, qu'une consultation d'entreprises a été lancée en procédure adaptée dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Marché à bons de commande ;
- Composé du lot n° 1 - Travaux d'enrobés et du lot n° 2 - Travaux divers ;
- Conclu pour un an renouvelable trois fois une année, dans la limite de quatre ans.

POUR MEMOIRE : Le montant maximum annuel est de 500 000 € H.T ;

Les critères d'analyse des offres sont les suivants :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0
2-Valeur technique	40.0
2.1- <i>Les moyens humains et matériels affectés au marché</i>	5.0
2.2- <i>La procédure d'intervention pour travaux urgents</i>	5.0
2.3- <i>Les procédures d'exécution des travaux</i>	15.0
2.4- <i>L'analyse des contraintes courantes et mesures correctives (environnement, riverains, circulation, etc....)</i>	15.0

CONSIDERANT l'issue de la procédure d'analyse des offres relative à cette opération ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer le marché aux entreprises suivantes :

LOT 1 : TRAVAUX D'ENROBES : RAMERY TP

LOT 2 : TRAVAUX DIVERS : RAMERY TP

Accusé de réception en préfecture
062-216200147-20220928-2022-09-12-DE
Date de télétransmission : 04/10/2022
Date de réception préfecture : 04/10/2022

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Gérard OBOEUF - Maire-Adjoint ;

Et après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1er - D'APPROUVER ce choix ;

ARTICLE 2 - D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le marché correspondant et toutes les pièces nécessaires à son exécution.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Claude DISSAUX

